



REGLEMENT MINICOM'S 2017

ARTICLE 1- LA COMPETITION ET LA COMPOSITION DE LA DELEGATION

« Les Minicom's » est une compétition nationale de détection individuelle et par équipes de comités ou de ligues, sur inscription, avec une priorité de participation donnée aux comités des ligues **Centre – Val de Loire**, Ile de France, Pays de La Loire et Bretagne.

- Une délégation complète est composée de **six joueurs, un arbitre (mis à disposition des JA), deux coaches et éventuellement un responsable de délégation distinct des coaches**. Toute autre personne (accompagnateur « logistique », parent supporter...) n'est pas considéré comme faisant partie de la délégation.

Les six joueurs devront correspondre aux catégories suivantes :

- 3 garçons : un B2, un B1, un P
- 3 filles : une B2, une B1, une P

Remarques : possibilité de surclasser un joueur (mettre un B1 en B2 ou un Poussin en B1 ou B2) ... mais par contre, de possibilité d'engager de remplaçant.

- Une délégation peut s'engager uniquement en garçons ou en filles en fonction des inscriptions mais l'équipe doit être complète.
- il est possible d'engager 2 joueuses uniquement pour la compétition individuelle si la structure n'est pas en mesure de présenter une équipe complète.
- les délégations doivent s'organiser en amont des inscriptions pour présenter cette équipe complète. Un joueur extérieur (licencié dans un autre comité ou ligue) est autorisé par équipe.

ARTICLE 2 – DEROULEMENT DES EPREUVES

- La compétition débute par les épreuves individuelles (1 jour et demi) puis par les épreuves par équipes (1 jour et demi).

ARTICLE 3 : TABLEAUX INDIVIDUELS

- Les tableaux A, D, E et H sont limités à 32 participants et les tableaux B, C, G et F sont limités à 64 joueurs.
- Chaque joueur ou joueuse est inscrit(e) dans 2 tableaux : son tableau d'âge et dans la catégorie immédiatement supérieure.

A : Poussins Garçons

B : Poussins et Benjamins 1 Garçons

15^{èmes} Minicom's / 28-30 décembre 2017



C : Benjamins 1 et 2 Garçons

D : Benjamins 2 Garçons

E : Poussines

F : Poussines et Benjamines 1 Filles

G : Benjamines 1 et 2 Filles

H : Benjamines 2 Filles

NB : chaque joueur inscrit joue dans les tableaux correspondant à son année de naissance sauf en cas de surclassement par sa structure et d'un dépassement du nombre d'engagés dans le tableau concerné.

ARTICLE 4 – FORMULE DES TABLEAUX INDIVIDUELS (TABLEAUX « DOUBLE KO »)

- Chacun des huit tableaux est à double entrée. **Il est en fait constitué de 2 tableaux : « le tableau principal » et « le tableau repêchage ».**

- Le principe est **qu'un joueur n'est éliminé qu'après deux défaites**. Une 1^{ère} défaite dans le tableau principal puis une 2^{ème} défaite dans le tableau repêchage.

- Tous les joueurs et joueuses sont placés au départ dans « le tableau principal » par tirage au sort par assiette en fonction des points classement mensuels de décembre.

- Les perdants du premier tour (1/64^e) sont reclassés en 1/64^e du « tableau repêchage ». Puis à chaque tour du « tableau principal » les perdants entrent aux places correspondantes du « tableau repêchage ».

Exemples : si je perds en 1/8^e du tableau principal, je suis reclassé en 1/8^e du tableau repêchage. Si je perds en demi-finale du tableau principal je suis reclassé en demi-finale du tableau repêchage.

- La finale du « tableau principal » détermine la 1^{ère} et 2^{ème} place.

- La finale du « tableau repêchage » détermine la 3^{ème} place.

- Dans tous les tableaux, les participants seront placés en fonction de leurs points classement (mensuel) édités au 15 décembre précédent l'épreuve avec la restriction suivante : deux joueurs d'un même Comité ne doivent pas figurer au 1^{er} tour du tableau principal.

ARTICLE 5 - FORMULE PAR EQUIPES

32 délégations ou équipes par tableau au maximum

- Formule Interclubs :

- Ordre des 5 parties : AY – BX – CZ – AX – BY

- Les capitaines sont libres de placer leurs joueurs aux lettres qu'ils désirent mais doivent aligner 1 joueur par catégorie (1 B2, 1 B1, 1 P) avec possibilité de surclassement (ex : 2 B1 et 1 P **ou** 1 B2 et 2 P **ou** 3 P).

15^{èmes} Minicom's / 28-30 décembre 2017



- Arrêt de la rencontre au score acquis et la rencontre se joue sur une table
- si une équipe se retrouve incomplète au tirage au sort d'une rencontre (blessure, abandon, maladie d'un membre de l'équipe au cours de la compétition), le joueur absent devra être placé en B ou Y sur la feuille de rencontre avec la mention WO.

- Les équipes sont réparties au mieux en fonction du nombre d'équipes engagées (maximum 32).

8 Poules de 4 ou 4 poules de 6 équipes (en fonction du nombre de délégations présentes) composées suivant le total des points classement (mensuel) édités au 15 décembre précédent l'épreuve des trois meilleurs joueurs composant l'équipe. Cette répartition devra tenir compte de l'appartenance aux Ligues.

A l'issue des poules les :

- 1ers jouent les places pour le podium
- 2è jouent leurs places de classement respectifs et ainsi de suite...

soit environ 7 tours de compétition par équipes au total en 1 jour et demi (14h, 15h30, 17h, 8h30, 10h, 11h30, 14h)

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

Les 3 premiers des 2 tableaux par équipes et des 8 tableaux individuels seront récompensés avec podiums officiels. Butterfly, partenaire de l'épreuve, remet également des récompenses complémentaires.

ARTICLE 7 – ARBITRAGE

Les parties seront arbitrées par les arbitres fournis par les délégations, complétés par les arbitres fournis par les organisateurs ainsi que les joueurs et joueuses.

Le vainqueur de la partie est chargé de vérifier et de ramener la feuille avec l'arbitre de partie et la balle au juge-arbitre.

Les 2 joueurs viennent à la table d'arbitrage prendre leur ticket d'information du match suivant auprès du Juge Arbitre après chaque partie du tableau individuel.

Des arbitres non joueurs ainsi que des arbitres de travée pourront être prévus suivant les possibilités de l'organisateur pour l'épreuve individuelle.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS EVENTUELLES

En fonction du nombre d'inscriptions, le présent règlement pourra être aménagé dans l'intérêt des jeunes et pour le bon déroulement de la manifestation. Les modifications éventuelles se feront en concertation avec les délégations, sur décision du Jury d'Appel composé des Co-Présidents (Stéphane OLLIVIER, André QUIGNON), du Juge Arbitre (Eric DUBEROS) et des Coordinateurs de la compétition (Thomas VALLEE et Bruno SIMON)